

OBJECTIFS :

Être capable de valider ses compétences afin de pouvoir obtenir une autorisation d'intervention à proximité des réseaux en fonction de son niveau :

- Afin de pouvoir identifier la réglementation DT-DICT et le guide technique concernant les spécificités des réseaux aériens et souterrains :
- En tant qu'intervenant « concepteur », chargé de la préparation et du suivi des projets de travaux
- En tant qu'intervenant « encadrant », chargé de la préparation administrative et technique des travaux
- Afin de réussir l'examen « concepteur et/ou encadrant » AIPR (Autorisation d'Intervention à Proximité des Réseaux)

PUBLIC :

Ce module s'adresse aux personnes débutantes ou expérimentées, à intervenir à proximité des réseaux aériens et souterrains.

- Devant intervenir en préparation ou suivi des projets de travaux et/ou
- Devant intervenir en préparation administrative et technique des travaux

Accessibilité aux personnes en situation de handicap :

Nous sommes en capacité d'accueillir les personnes en situation de handicap, pour de plus ample renseignement contactez-nous (06 42 41 44 27 ou ericclouet@yahoo.com)

PRE-REQUIS :

Être âgé d'au moins 18 ans - Être apte médicalement - Savoir lire et écrire le français et maitrisé des outils informatiques

CONTENU :

1/ - Identifier les réseaux et les accidents – 00H15

- Les deux types de réseaux existants en France
- Les dommages causés à l'ensemble des réseaux et leurs évolutions

2/ - Connaître les dispositions réglementaires – 00H30

- Le guide d'application de la réglementation anti-endommagement selon l'arrêté du 27/12/2016
- Les normes et arrêtés selon les différents types de réseaux
- La réglementation selon le code de l'environnement

3/ - Identifier le rôle de l'encadrant/ concepteur – 00H45

- Identifier les rôles, les missions et les responsabilités de chacun dans l'organisation et le suivi de chantier, en lien avec la présence des réseaux
- Analyser les risques liés aux réseaux existants et à construire
- Définir et adapter les mesures de prévention
- Connaître le rôle du responsable de projet pour la préparation des projets de travaux (investigations complémentaires ou clause du marché pour l'encadrement des travaux en zone d'incertitude, clauses du marché prévoyant l'absence de préjudice pour les entreprises dans certaines circonstances, marquage-piquetage)
- Respecter et appliquer les procédures de prévention en amont du chantier (rédaction du PPSPS, plan de prévention, DT, DICT, demande de mise hors tension, distance de sécurité...)
- Sensibiliser, informer, transmettre les instructions à l'encadrement de chantier
- Renseigner un constat contradictoire d'anomalie ou de dommage
- Gérer les aléas de chantier en cas de dangers liés à la découverte de réseaux (ordre d'arrêt et de reprise de chantier)
- Connaître son niveau de responsabilité
- Savoir respecter et faire respecter les prescriptions et recommandations liées aux différents réseaux
- Vérifier la présence des réponses aux DT-DICT et respecter les recommandations spécifiques
- Maîtriser la lecture de plan de réseaux
- Vérifier les autorisations d'intervention à proximité des réseaux du personnel
- Maîtriser et faire respecter l'utilisation des équipements de protection individuelle et collective

Encadrant / Concepteur

- Vérifier et s'assurer de l'adéquation entre le besoin et le matériel à disposition

4/ - Savoir identifier les principaux types de réseaux, leurs principales caractéristiques, les risques et les moyens de protection – 01H15

- Connaître les différents réseaux aériens
- Connaître les différents réseaux souterrains
- Maîtriser l'ensemble des risques liés aux réseaux aéro-souterrains
- Connaître les réseaux sensibles et non sensibles pour la sécurité
- Connaître la préparation des relevés topographiques de réseaux (mesures relatives en planimétrie et en altimétrie)

5/ - Savoir identifier et respecter les emplacements des réseaux dans leur environnement – 01H15

- Maîtriser les différents moyens d'identification et de repérage des réseaux
- Maîtriser le marquage et/ou piquetage liés à leur emplacement
- Identifier les situations dangereuses afin d'alerter sa hiérarchie
- Maîtriser le risque de positionnement imprécis des réseaux et les modes opératoires afin de ne pas les endommager
- Savoir maintenir l'emplacement des réseaux pendant toute intervention

6/ - Savoir faire face à toute situation d'urgence en cas d'accident ou d'incident – 01H00

- Connaître et appliquer les différentes recommandations
- Connaître les règles d'arrêt de chantier
- Maîtriser la règle des 4 A en cas d'accident ou d'incident
- Être capable de renseigner un constat contradictoire d'anomalie ou de dommage

7/ - Préparation à l'examen AIPR – 01H00

- Réalisation d'un ou plusieurs tests blancs

8/ - Contrôle des compétences pour l'intervention à proximité des réseaux – 01H00

- QCM d'évaluation théorique sur plateforme connectée au MTES

PROFIL DES INTERVENANTS :

Formateur spécialisé, justifiant d'une expérience ou d'une formation dans le domaine et titulaire d'une attestation de compétence AIPR « Concepteur »

NOM DU RESPONSABLE PEDAGOGIQUE :

Eric CLOUET

MOYENS PEDAGOGIQUES ET TECHNIQUES :

Salle de cours équipée de supports vidéo.

1 PC ou Tablette connecté au réseau par participant

Une connexion réseau internet suffisante par rapport aux nombres d'appareils connectés

Utilisation de manuels de formation et de documentations complémentaires.

Animation de formation participative s'appuyant sur les expériences des candidats.

DATES DE FORMATION :

Nous consulter, délai d'accès de 1 semaine à 2 mois

DUREE :

1 jour (7 heures)

LIEU DE FORMATION :

Au sein de votre entreprise (en intra)

TARIF :

A partir de : **650,00€HT/Jour/Groupe**

Variables selon la durée et l'éloignement du site (nous consulter contact : ericclouet@yahoo.com)

MODALITES DE SUIVI DU STAGIAIRE ET D'EVALUATION DES ACQUIS :

Feuille d'émargements à la demi-journée signée par le stagiaire et le formateur.

Evaluation en cours de formation sous la forme de mises en situation, test blanc

Test (QCM) d'évaluation théorique sur plateforme connectée au MTES.

SANCTION VISEE :

Attestation de compétences « AIPR » (validité 5 ans) ou attestation d'échec.

Attestation de présence formation.